
DÉFINITION DU RÉSEAU DE CHALEUR

Le réseau de chaleur est un ensemble:

- constitué d'un réseau primaire de canalisations, empruntant le domaine public ou privé, transportant de la chaleur et aboutissant à plusieurs bâtiments ou sites.
- et comprenant une ou plusieurs installation(s) de production et/ou un processus de récupération de chaleur à partir d'une source externe à cet ensemble.

1) Distribution de la chaleur

La chaleur est transportée sous forme d'eau chaude, d'eau surchauffée ou de vapeur, dans des canalisations calorifugées, vers plusieurs points de livraison.

2) Production de la chaleur

Les unités de production transforment une ou plusieurs énergies (fossiles, renouvelables, récupérées ou autres) et délivrent la chaleur au réseau.

3) Comptage de la chaleur

La chaleur livrée fait l'objet d'un comptage à chaque point de livraison desservi.

4) Vente de la chaleur

La chaleur est vendue à au moins un usager distinct du maître d'ouvrage.

La tarification du réseau de chaleur prend la forme:

- d'une partie proportionnelle à la quantité de chaleur livrée
- et d'une partie forfaitaire correspondant à un abonnement en relation avec la demande thermique maximale du client et liée aux opérations de conduite, petit entretien, gros entretien, renouvellement et, le cas échéant, financement.

5) Formes contractuelles

Un réseau de chaleur peut être construit et géré selon diverses formes contractuelles :

- Service public de distribution de chaleur:
 - Concession
 - Affermage
 - Régie publique avec ou sans contrat d'exploitation
- Autres formes juridiques:
 - Réseau privé
 - Réseau sous contrat d'exploitation



Sur les mêmes principes, il existe des réseaux distribuant du froid, transporté sous forme d'eau glacée et destiné à la climatisation de locaux.
